

SILLY-LE-LONG

Octobre 2014

Sommaire

L'édito du Maire	2
News	4
Les Compte-rendu du	
Conseil Municipal	5/9
Finances	10
Urbanisme	11
Cantine	12
Ecole	13
Personnel Communal	14
Infos travaux	16
Souvenirs	18
CCAS	22
Tri.....	23
Kermesse	24
Ciné Rural	24
Commission des fêtes	25
14 juillet	26
Associations	27/30



1914 — 2014



EDITO

Après la pause estivale et la reprise de septembre, je souhaite bon courage à toutes et tous, ainsi qu'une très bonne année scolaire à nos enfants.

La réforme des rythmes scolaires voulue par le Ministre de l'Education Nationale, très contestée lors de sa promulgation, s'impose désormais à toutes les communes (cinq matinées travaillées au lieu de quatre). Le Conseil Municipal, en accord avec les enseignantes et les représentants des Parents d'Elèves a mis en place, dès la rentrée scolaire, une organisation pour ces nouvelles activités périscolaires (appelées NAP), les mardis et jeudis après-midi (le mercredi après midi restant une demi-journée libre). L'Etat laisse à la charge des parents ou des communes la majeure partie du coût de ces NAP. Compte tenu de la période économique difficile, le Conseil Municipal a décidé de ne pas faire supporter ce coût supplémentaire par les parents ; il sera financé cette année scolaire par la commune. La formule retenue sera suivie par Nicolas Corniquet, la Commission des Affaires Scolaires et par un Comité de Pilotage auquel je participerai aux côtés des enseignantes et des représentants de parents ; des aménagements et améliorations seront sans aucun doute apportés en cours d'année.

Les mois de juillet et août ont été riches en activités pour vos élus. Je tiens tout d'abord à remercier les membres des associations, l'A.S. Sully, Fêtez-Sully, les membres de la Commission des Fêtes et tous les membres du Conseil Municipal qui ont participé à l'organisation et aux festivités du 14 juillet. Je remercie également les équipes municipales et les stagiaires de l'été qui ont contribué à l'entretien et l'embellissement de notre village. C'est une première étape qui sera amplifiée grâce à l'action de la commission de l'environnement.

Au cours du mois de juillet, j'ai reçu Eric Woerth, député de notre circonscription, en compagnie de Guillaume Chartier et Jean-Paul Bourquin.

Nous avons fait un tour d'horizon sur les spécificités de Sully Le Long et ses aspirations, j'ai notamment sollicité l'aide financière des fonds parlementaires pour nos travaux et une démarche de notre député auprès du Ministre des Transports afin de favoriser l'ouverture des bretelles de la Nationale 2.

Avec Fabienne Schmittblei et Nicolas Corniquet nous avons reçu Didier Sutter, Adjoint au Maire du Plessis Belleville, afin d'examiner la possibilité de mettre en place des activités sportives communes et améliorer certains chemins pour la promenade entre nos deux villages. Grâce au dynamisme de Fabienne, une course à pied sera organisée en mars 2015.

S'agissant de la N2, j'ai pris l'initiative d'une réunion, le 21 juillet avec le Maire du Plessis Belleville, Dominique Smaguine, en compagnie de Jean-Paul Bourquin, afin de préparer des actions en vue d'obtenir dans un premier temps l'ouverture des bretelles existantes, dans un second temps la réalisation d'un échangeur. Une enquête publique est à venir pour la réalisation de cet échangeur mais aucun crédit n'est inscrit dans les budgets et cela peut prendre encore de nombreuses années si nous ne réagissons pas. Un article a été diffusé dans le Journal Le Parisien du 25 juillet, d'autres initiatives sont prévues avec les Maires des communes concernées, réunis le 8 septembre dernier. Une rencontre exceptionnelle est planifiée prochainement à la Sous Préfecture en présence des Maires et du Président de la Communauté de Commune du Pays de Valois.



Concernant la route Silly Le Long /Nanteuil Le Haudouin (VC4), suite aux premières études préalables menées par Jean-Paul Bourquin auprès de prestataires, nous avons reçu l'ADTO, organisme émanant du Conseil Général, afin de préparer la réfection de cette route. La Commission Travaux et le Comité Consultatif ont été réunis le 3 septembre, puis le Conseil Municipal a délibéré sur ce sujet. Après avoir reçu Gilles Seiller, Maire de Nanteuil le Haudouin, le 16 septembre, je peux affirmer que nous sommes en mesure d'engager les études de la VC4. Dans le même temps, nous mènerons une étude de coût pour la réfection de trottoirs.

J'ai signé récemment, en présence de Patrice Vecten, la fin des travaux engagés par le Conseil Municipal précédent sur notre église Saint Pierre Saint Paul ; avec le concours de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise, cette dernière a ainsi pu être ouverte pour les journées du patrimoine.

J'ai pris contact avec le Maire de Montagny au sujet de la route Silly Le Long/ Montagny qui est en sens interdit, sauf riverains, depuis la limite de notre commune. Après vérification l'arrêté pris par le Maire de Montagny précise que les riverains sont notamment les habitants de Montagny et ceux de Silly Le Long. Lors du Conseil Municipal du 4 septembre dernier, les élus de notre commune ont délibéré, je signerai un arrêté municipal pour compléter le dispositif. Cette route reste donc ouverte aux Silliciennes et Siliciens.

Elus depuis six mois, notre détermination est grande pour faire avancer les dossiers qui vous tiennent à cœur ; nous travaillons en étroite relation avec nos partenaires, les Commissions et le Comité de suivi des travaux. Des obstacles se présenteront certainement sur notre chemin mais notre volonté est à la hauteur des ambitions que nous portons pour notre village.

Très cordialement

Votre Maire
Daniel LEFRANC,



SILLY-LE-LONG

Mobilisés contre le trafic routier

LE COMBAT CONTINUE pour obtenir l'ouverture des bretelles d'accès à Silly-le-Long sur la N 2. Dominique Smaguine, le maire (SE) du Plessis-Belleville a rencontré en début de semaine Daniel Lefranc, le maire (SE) de Silly-le-Long. « au sujet du problème qui persiste ».

Depuis le passage en deux fois deux voies de la N 2 entre Nanteuil-le-Haudouin et Le Plessis-Belleville, l'échangeur de Silly-le-Long a disparu. Camions et voitures empruntent donc quotidiennement ces deux communes. « On a désormais retrouvé le trafic de l'ancienne nationale », se désole Dominique Smaguine.

A ce problème, vient s'en ajouter un nouveau. La société Trabet doit venir s'installer, en septembre, sur un terrain de Holcim, le long de la N 2, au lieu-dit « La Baraque ». Elle a sollicité l'autorisation de la préfecture pour y exploiter deux centrales mobiles d'enrobage à chaud. « Cela va engendrer le passage quotidien de 40 camions environ dans notre commune, s'agace le maire du Plessis-Belleville. Nous n'y sommes pas favorables. » Une consultation est en cours à la mairie de Silly-le-Long, jusqu'au 6 août.

Les deux élus souhaitent organiser une réunion à la rentrée avec

tous les partenaires concernés. « En tant qu'élus locaux, nous ne pouvons pas rester inactifs face à cette situation, qui pénalise les entreprises et les habitants. Notre but est de faire passer un message aux politiques, confie Daniel Lefranc. Il faut que des crédits soient débloqués pour ouvrir les bretelles. »

Des bretelles d'accès existent déjà

La situation est d'autant plus agaçante que des rampes d'accès ont été créées. « Le gain de temps serait considérable si cette bretelle était ouverte », souligne Cyril un automobiliste. En effet, les conducteurs sont actuellement contraints d'emprunter la N 330, un axe très fréquenté où des bouchons se forment régulièrement. « Les habitants de Nanteuil-le-Haudouin qui vont faire leurs courses au centre Leclerc ne prennent plus la N 2. Ils empruntent la petite route qui mène à Silly-le-Long », ajoute Daniel Lefranc. Une départementale dangereuse.

« A long terme, nous souhaitons la création d'un véritable échangeur », explique Dominique Smaguine. A la rentrée, les deux élus envisagent de lancer une pétition.

CINDY BELHOMME

Extrait du quotidien « Le Parisien »

Le député en visite dans la commune

Monsieur Woerth, député de l'Oise, a rencontré le 03 juillet 2014, Monsieur le Maire, en compagnie de Messieurs Guillaume Chartier et Jean-Paul Bourquin. Le Maire et son équipe lui ont présenté les priorités et les projets futurs pour la commune.



Le Conseil Municipal

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SILLY LE LONG DU 7 AVRIL 2014

Remarque sur le compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2014 :

Monsieur CORNIQUET Nicolas signale et porte à la connaissance de l'assistance qu'il y a des erreurs dans le compte-rendu. Il rappelle que le PLU a été adopté à l'unanimité.

Il fait également remarquer que lors du vote du compte administratif et du compte de gestion de l'Assainissement son vote était positif et qu'il a été inscrit dans les abstentions.

Monsieur le Maire demande que mention soit faite de cette intervention au compte-rendu en rappelant que le conseil du 13 mars était le dernier de la précédente mandature.

CREATION D'EMPLOI NON TITULAIRE

Compte tenu de l'absence, pour congé parental d'un agent technique, il conviendrait de recruter un agent non titulaire pour un poste de droit public durant la période de l'absence. Le niveau de rémunération de cet emploi non permanent à temps complet, se fera sur la base du SMIC, au prorata en temps de travail effectué.

Monsieur le Maire précise que la mairie a souscrit une assurance et à ce titre bénéficie de couverture pour compenser financièrement les absences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer, le plus rapidement possible, un emploi non titulaire à temps complet ;

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales,

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

(1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services

publics municipaux ;

(2) De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

(3) De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

(4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

(5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

(6) De passer les contrats d'assurance ;

(7) De créer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

(8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

(9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

(10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

(11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

(12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

(13) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;



(14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

(15) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'allénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

(16) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

(17) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

(18) De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

(19) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

(20) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

(21) D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;

(22) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Article 2 : Conformément à l'article 2122-17 du CGCT, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du 1^{er} Adjoint, en cas d'empêchement (démission, révocation, décès du Maire, ainsi que tout problème de santé le rendant indisponible).

DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION

Le Conseil Municipal de la commune de Silly Le Long, décide :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints ;

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 :

Maire : 43 %

1^{er} 2^e et 3^e Adjoints : 12,35 %

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la législation en matière de droits de préemption donne aux communes la faculté d'instituer un "droit de préemption urbain" sur la totalité du zonage du PLU. Il rappelle aux adjoints et conseillers qu'un droit de préemption existait au moment du POS mais qu'il a pris fin avec la fin du POS.

Ce droit a pour objet de permettre aux communes d'acquérir par priorité les biens mis en vente dans le but de réaliser des actions d'aménagement à l'intérieur des périmètres qu'elles auront délimités.



ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal de Silly Le long,
Décide d'Instaurer le Droit de Préemption Urbain
sur l'ensemble des zones du PLU en vigueur.

Ce droit de préemption sera exercé pour :

- *mettre en œuvre une politique locale de l'habitat
- *organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques
- *développer les loisirs et le tourisme
- *réaliser des équipements collectifs
- *lutter contre l'insalubrité
- *sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti
- *constituer des réserves foncières en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement répondant aux objets précités.

La Commune de Silly le Long est désignée comme bénéficiaire du Droit de Préemption Urbain. Délégation est consentie à Monsieur Le Maire par cette

délibération pour exercer au nom de la commune le Droit de Préemption Urbain.

Monsieur le Maire indique aux Conseillers Municipaux que conformément à l'article L2122-18 du CGCT permettant au Maire de déléguer par arrêté, sous sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints. Il a ainsi confié :

A Monsieur CORNIQUET Nicolas :

L'urbanisme ;
Les affaires scolaires et périscolaires ;
L'encadrement du personnel dans le domaine des tâches qui affèrent au personnel affecté aux écoles, le Maire conservant les attributions de Chef du personnel.

A Madame HABERER MUSET Laurette :

Finances et budget ;
Cantine ;
Communication et information ;
Aide sociale ;
L'encadrement du personnel dans le domaine des tâches qui affèrent au personnel cantine.

A Monsieur BOURQUIN Jean Paul :

Travaux et maintenance ;
Sécurité hors gendarmerie ;
Cimetière ;
L'encadrement du personnel dans le domaine des tâches qui affèrent au personnel des services techniques et au personnel affecté à l'entretien de la mairie et de la salle multifonction et des écoles, le Maire conservant les attributions de Chef du personnel.

Monsieur le Maire et ses Adjoints peuvent vous recevoir sur rendez-vous pris auprès du Secrétaire de Mairie :

Christophe LENHART au 03 44 88 31 23

La Mairie accueille le public pour toutes démarches administratives les :

Mardi Mercredi Vendredi

de 15h à 17h30

Le samedi

de 9h30 à 11h30

Chantal BEAUGEARD 03 44 88 31 21



Délibération du Conseil municipal du 13 mai 2014

Renouvellement de la Commission Impôts :

Le Conseil Municipal doit dresser une liste, outre le Maire ou son Adjoint délégué qui en assure la présidence, composée de 12 titulaires et de 12 suppléants, contribuables imposés sur la commune. La liste devra compter, parmi ces 24 noms proposés, deux personnes extérieures à la commune.

Les services de la Direction Générale des Finances désigneront six titulaires et six suppléants, choisis sur cette liste, dont un extérieur. Liste proposée au vote :

Titulaires	Suppléants
Monsieur GENTY Jean Luc	Monsieur KACZOWKA Henri
Monsieur THEVENIN Henri	Monsieur LEMOINE Guy
Madame GILLET Agnès	Monsieur COURTAT Christian
Madame COUTURIER Nicole	Madame HABERER-MUSET Laurette
Monsieur LEGER Dominique	Monsieur BOURQUIN Jean Paul
Monsieur CHARTIER Pierre	Madame MUNSCH Laurence
Madame LEFEVRE Nicole	Monsieur CHARTIER Guillaume
Monsieur VECTEN Damien	Monsieur JOBELIN Mickaël
Madame SCHMITTBIE Fabienne	Madame SANCHEZ Catherine
Monsieur SMITH Fabrice	Monsieur AUPERIN Romuald
Madame DUCHESNE Valérie	Madame BESAIN Josiane
Monsieur CORNIQUET Nicolas	Madame CHABOT Danièle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette liste à l'unanimité.

Comités Consultatifs :

Le 7 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé la création de deux Comités Consultatifs « Eglise ci-metière » et « Travaux ». Monsieur le Maire, dans le cadre de la composition de ces Comités Consultatifs Travaux, communique les noms des administrés extérieurs au Conseil Municipal, qui se sont fait connaître pour participer aux réunions.

Monsieur GENTY Jean Luc, Monsieur VECTEN Patrice, Monsieur GOSSET Daniel, Monsieur LEGER Dominique, Monsieur THEVENIN Henri et Monsieur KACZOWKA Henri.

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux la création de deux comités consultatifs supplémentaires :

Urbanisme

Sports, Loisirs, Fêtes et Culture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur THEVENIN Henri a exprimé le souhait de rejoindre le Comité Urbanisme.

Commissions :

Monsieur le Maire rappelle que comme indiqué dans le Bulletin Municipal, les Commissions et Comités, sont créés. Il revient maintenant à chaque Vice-Président de les réunir.

Environnement :

Avec l'arrivée de la belle saison, il faut débiter rapidement les travaux de plantation. Les services techniques ont commencé les travaux de tonte. Monsieur le Maire souligne que les effectifs des services techniques restent réduits. Les travaux s'en trouvent ralentis.

Madame BESAIN Josiane propose de faire le recensement des secteurs de la commune pouvant être enjolivés et qui pour certains ont été oubliés les années précédentes.

Rythmes Scolaires :

Un nouveau décret portant autorisation d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, qui entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2014, a été publié au Journal officiel du 8 mai 2014.



Le Conseil Municipal

Personnes Agées :

Monsieur le Maire demande à la Commission d'engager les démarches pour recenser les personnes âgées qui pourraient être isolées ou en difficultés. Il convient aussi de voir les protocoles à mettre en place pour les périodes d'été et d'hiver.

Voie privée :

Le problème de l'entretien des espaces verts et des voies privées se pose dans la Commune. Dans l'intérêt des riverains il convient d'engager des discussions entre la Commune et les propriétaires concernant la rétrocession de ces voies à la Commune.

La Gare du Plessis Belleville

Au cours d'une réunion avec Le Maire du Plessis Belleville, Dominique Smagulne, notre Maire s'est inquiété des conditions d'accès à la gare du Plessis Belleville pour les usagers SNCF. Cette route est en très mauvais état, par ailleurs, la sortie de la gare est très difficile pour les automobilistes.

Monsieur Smagulne a rappelé que cette portion de route est propriété du Réseau Ferré de France qui prévoit de réaliser les travaux de réfection fin 2014 ou début 2015. Par ailleurs il est possible que l'accès de la gare soit modifié pour fluidifier les sorties de véhicules ; des discussions à ce sujet sont en cours.

Les délibérations dans leur intégralité sont disponibles par voie d'affichage ou sur le site de la commune :

www.mairie-sillylelong.com

Bulletin édité sous la responsabilité du Maire,
Daniel LEFRANC.

Déléguée à la Commission

de la Communication :

Laurette HABERER-MUSET.

Comité de rédaction :

N. CORNIQUET—JP. BOURQUIN—

F. SCHMITTBIEL— L. MUNSCH—

G. CHARTIER—

V. DUCHESNE—C. SANCHEZ—

R. AUPERIN—J. BESAIN—F. SMITH—

D. CHABOT—D. VECTEN

Mise en page :

Christophe LENHART



LES FINANCES

Cette année, pas de grandes dépenses engagées. Des dossiers sont à l'étude (cf édito du Maire) et leur réalisation demandera une grande partie de notre potentiel financier, notamment pour la réfection de la route de Nan-teuill, tant attendue par les usagers, mais qui à elle seule, devrait impliquer une dépense estimée avant étude à environ 250 000 € pour chacune des deux communes. Vos élus mettront tout en œuvre pour obtenir des financements qui permettront de diminuer ce coût prévisionnel.

Pour l'année 2014, outre les restes à réaliser engagés par l'ancienne Municipalité pour un montant de 66 876 € (dont 18 100 € de travaux concernant l'Eglise) compensés par des restes à recevoir pour 33 203 €. Vos élus ont investi dans le renouvellement du matériel volé avant le changement de Municipalité, la protection des bâtiments municipaux par une alarme, la réfection d'un appartement mis en location, l'amélioration des équipements cantine : lave vaisselle, nettoyeur vapeur, échafaudage pour les services techniques.

L'entretien de l'évacuation des eaux pluviales, le démaquage du versant Nord de l'Eglise figurent au budget 2014 pour 5 200 €.

Les principales ressources de la commune :

Dotation de l'Etat : 249 727 €

Impôts et taxes : 397 089 €

Auxquels viennent s'ajouter, entre autres, les participations des parents à la cantine scolaire, la location de trois logements, les remboursements de frais de personnel, pour environ 130 000 €.

Nos Impôts locaux

Vos élus ont décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts directs pour 2014.

Comme vous pouvez le constater dans les données ci-dessus, les impôts collectés sont la principale source de financement pour notre commune.

Ils servent principalement à financer les divers services de la mairie (personnel, éclairage public, chauffage des bâtiments, frais divers de gestion, travaux d'entretien et de réfection des bâtiments, de la voirie, la participation communale aux frais de repas et de fonctionnement de la cantine, du périscolaire et des NAP, dotation aux frais scolaires, voyage et Noël des enfants, repas des anciens). Ils permettent également d'investir dans des travaux à hauteur du montant non subventionné.

Taxe d'habitation	16,99 %
-------------------	---------

Taxe foncière sur le bâti	29,78 %
---------------------------	---------

Taxe foncière sur le non bâti	42,47 %
-------------------------------	---------

Pour la taxe d'habitation, la précédente taxe départementale a disparu mais a été intégrée par les services de l'Etat dans la part communale.



Permis de Construire acceptés

Mr DALBEGUE & Mme KOWALKOWSKI, Impasse Ricquechon : construction d'une maison

Mr GUERVIN & Mme ROUJA, 14 Grande Rue : piscine couverte

Permis de Construire Modificatif accepté

Mr FAQUINETTI Bernard, 3 bis Rue des Anglais : agrandissement des garages avec création d'ouvertures

Déclarations Préalables de Travaux acceptés

SELARL AXEGEO, 43 bis Grande Rue : création et modification de portails

Mr KACZOWKA, 2 Rue de Nanteuil : véranda

Mr FILLAULT, 23 Rue des Moulins : remplacement des volets, porte et fenêtres

Mr VINCENT, 17 Grande Rue : réfection de la toiture et des vélux existants avec création d'une porte et de vélux

Urbanisme



Mme COURTIER, 9 Rue Saint-Jean : ravalement

Mr JASNOWSKI, 11 Rue Saint-Jean : ravalement et ouvertures en façade arrière

Mr GOBLET, 3 Rue des Bleuets, création de vélux

Mme DECOUDU, 3 Rue des Vergers : extension du garage en sous-sol

Mr PELAN, 26 Rue des Moulins : abri de jardin

Mme CORNIQUET, 18 Rue de Saint-Pathus : création d'une porte

Mr VECTEN, Pdt ASS FOOT SILLY, Rue du Stade : réfection de la toiture des vestiaires

Mr PATINOT, 18 Rue Saint-Jean : piscine

Mr CARREIRA GOUVEIA, 14 Rue de la Couture : création d'un vélux sur toiture du garage

Liste arrêtée à fin juin.

RAPPEL

Afin de faciliter l'instruction de vos dossiers par les architectes des Bâtiments de France et la DDT, n'oubliez pas de fournir avec vos demandes les documents suivants :

- Un plan de situation, afin de situer la construction dans la Commune,
- Un plan de masse montrant l'implantation du projet sur la parcelle, côté en 3 dimensions,
- Des photographies couleurs du lieu d'implantation du projet et de son environnement avec les bâtiments existants sur cette parcelle,
- Un descriptif des matériaux utilisés et de ceux existants.

Votre dossier doit être déposé en 3 exemplaires

(4 si vous vous situez dans le périmètre de l'Eglise).

Si vous vous situez dans le périmètre de l'Eglise et que vous envisagez un projet de grande envergure (extension, démolition et reconstruction...), **il serait souhaitable, avant de déposer un dossier en mairie, de consulter le :**

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

Château de Compiègne

Place du Général de Gaulle

60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 39 69 40 - Fax : 03 44 40 43 74

ceci afin d'être sûr que votre projet soit réalisable.



La cantine

Emille et son équipe accueille vos enfants chaque midi dans l'enceinte de la Maison des Loisirs. Des repas équilibrés, suivis par une diététicienne y sont servis. Une charte de savoir vivre, une bonne tenue et le respect des encadrantes et des camarades sont exigés afin de permettre à tous de passer un moment de détente et de convivialité autour des tables.

Après un passage aux toilettes où nous attachons une grande importance à l'hygiène des mains, les enfants prennent leur déjeuner. Un plat peut être refusé par l'enfant mais dès lors qu'il y aura goûté. Si l'un d'entre eux ne s'alimente pas correctement, les parents en seront avertis.

Après le repas, les écoliers vont se détendre dans la cour sous la surveillance des encadrantes.

Aucun médicament ne peut être remis aux enfants. Pour des raisons de sécurité, il est préférable de demander à votre médecin un traitement le matin et le soir.

L'accès de la cantine est interdit à toute personne extérieure au service. Si un motif urgent vous oblige à y pénétrer, prévenez au préalable :

Emille LEFEVRE au 03 44 88 83 98.

Les réservations et paiements se font auprès de :

Chantal BEAUGEARD à la Mairie, 03 44 88 31 21.

Une suggestion ? Une remarque ? **Laurette HABERER-MUSET**, Adjointe au Maire chargée de la cantine scolaire est à votre écoute au 03 44 88 31 23.

Lors de l'inscription, chacun a reçu le règlement intérieur de la cantine.

Il est à la disposition de tous à l'accueil de la Mairie ou sur le site de la commune.

Tarifs Inchangés pour l'année scolaire 2014/2015 :

4,04 € pour les enfants de Sully

5,05 € pour les enfants extérieurs

2,00 € pour les enfants présentant un problème de santé et bénéficiaires d'un protocole (PAI) à Instaurer auprès de la Directrice d'école et le médecin de l'Éducation nationale.

Des menus équilibrés comportant :

Une entrée

Un plat protéiné

Des légumes

Un fromage ou dessert lacté

Un fruit

Pain et eau

Qui dit cantine, dit inscription.

Les inscriptions et règlement doivent parvenir en mairie, au plus tard le 20 du mois qui précède le mois concerné.



L'école

C'est la rentrée
des classes...



Quoi de neuf ?

- 2 classes repeintes par le personnel communal pendant l'été.
- L'école ornée des drapeaux Français et Européen, ainsi que l'affichage des droits de l'homme, conformément à la loi Pellion.
- La mise en place des NAP (nouvelles activités périscolaires) et la semaine de

4 jours et demi. Nouvelle organisation :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
6H30-9H00	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
9H00-12H00	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
12H00-13H30	Cantine	Cantine	Cantine centre de loisirs	Cantine	Cantine
13H30-15H00	Ecole	Ecole	Centre de loisirs	Ecole	Ecole
15H00-16H30		NAP		NAP	
16H30-19H00	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire

Quelques chiffres ?

- 122 élèves sont rentrés à l'école le 03 Septembre.
- 2 classes de maternelles et 3 classes élémentaires (toutes à doubles niveaux).
- 109 enfants sont inscrits aux NAP.
- 11 activités NAP jusqu'aux vacances d'octobre, selon les âges et les jours : «Histoires, petits jeux», «Jardinage», «Marionnettes», «Récup' et recycl'», «Contes et éveil musical», «Football», «Danse», «Playmaïs », «Tennis de table», «Radio avec RVM»
- 8 animateurs NAP dont 4 employés communaux titulaires du BAFA ou équivalent.



Avec qui ?

- 5 professeurs des écoles pour l'enseignement: Mme Coste (directrice), Mme Locufier, Mme Gally, Mme Palaniaye, Mme Huet.
- 2 ATSEM pour l'assistance aux classes maternelles, l'encadrement de la cantine et les NAP: Mme Gobelet, Mme Le Corre.
- 3 employées polyvalentes pour la cuisine, l'encadrement de la cantine, les NAP et le nettoyage des locaux scolaires et cantine : Mme Lefèvre, Mme Duquenne, Mme Eugène.
- 2 employées sur le temps de la cantine pour l'encadrement : Mme Boudrau, et Mme Additane.
- Les animateurs du Centre Social Rural pour la gestion des NAP, du périscolaire et du centre de Loisirs : Mme Bellec (Directrice) et toute son équipe.



Le personnel communal

Départ en retraite

Après trente ans au service de la population de la commune, Laurette Haberer-Muset est aujourd'hui Adjointe au Maire, à nouveau au service de tous mais il convenait de ne pas confondre les fonctions et marquer ce moment important de la vie professionnelle.

Le Conseil Municipal et le personnel communal avait tenu à fêter cet événement le 16 mai dernier, en présence du Maire actuel, de deux anciens Maires, Guy Couturier, Dominique Léger et deux anciens premiers Adjoints, Henri Thévenin et Patrice Vecten.

Dans son discours le Maire a souligné : « depuis son entrée en fonction le 2 mai 1984 tous ont pu apprécier les qualités, la compétence et la grande discrétion de Madame Haberer-Muset. Adjoint chargé des finances de mars 2001 à mars 2008 j'ai compris que Laurette pouvait s'élever au-delà de sa fonction et en exercer une autre dans le cadre d'un Conseil Municipal ».

Laurette Haberer-Muset est aujourd'hui Adjointe au Maire, à nouveau au service de tous mais il convenait de ne pas confondre les fonctions et marquer ce moment important de la vie professionnelle.

Daniel Lefranc



Les services techniques

Cinq de nos agents sont en maladie, en mi-temps thérapeutique ou en congé parental. Trois jeunes sont venus renforcer l'effectif réduit. L'esprit d'équipe, la bonne humeur et la volonté de notre personnel ont permis de satisfaire aux travaux d'urgence et surtout de préparer les locaux scolaires ainsi que ceux de la cantine pour proposer aux enfants de notre village, une rentrée agréable.



Les services de la Mairie

Daniel LEFRANC

Maire

Nicolas CORNIQUET

Adjoint chargé :

De l'urbanisme

Des Ecoles

Du périscolaire

Du personnel affecté aux écoles

Laurette HABERER-MUSET

Adjointe chargée :

Des Finances

De la Cantine scolaire

De l'aide sociale

De la communication

Du personnel affecté à la cantine

Jean-Paul BOURQUIN

Adjoint chargé :

Des travaux

De la sécurité

Du cimetière

**Du personnel affecté aux
travaux et à l'entretien**

Christophe LENHART

Secrétaire de Mairie

Chantal BEAUGEARD

Adjointe au Secrétaire de Mairie

Philippe CARLIER

Entretien des espaces verts

Entretien des véhicules

Entretien de la voirie

Dominique MUSET

Maçonnerie

Entretien des bâtiments

Entretien des espaces verts

Cédric WERBROUCK

Entretien des espaces verts

Maintenance

Entretien de la voirie

Denis FAVERAUX

Entretien des espaces verts

Maintenance

Entretien de la voirie

Julien SAVARD - Steven REPIR

Contrats d'avenir venus renforcer l'équipe technique

Thomas HERZOG remplace Cédric jusqu'à début novembre.

Emilie LEFEVRE

Entretien des locaux

Cantine scolaire

Léonie FONTAINE

Cantine scolaire

Valérie LE CORRE

Atsem

Entretien des classes

maternelles

Jessica GOBLET

Agent des écoles

Entretien des classes

maternelles

Fanny DUQUENNE - Sandy EUGERE

Contrats d'avenir venus seconder Emilie à la cantine

Fanny est également affectée à la bibliothèque et Sandy à l'entretien de l'école .



La Commission Environnement souhaite améliorer notre environnement et rendre les différents quartiers plus agréables à vivre ; elle engage donc une action de fleurissement de notre village, en étroite relation avec les services techniques de la Mairie.

Certaines rues ont déjà été fleuries par les équipes municipales cet été, au fil des réunions et décisions, la Commission entend embellir l'ensemble du village, donner des touches de couleurs à nos quartiers et donner du plaisir (celui des yeux) aux siliciens et siliciennes ainsi qu'aux visiteurs.



Au cours de l'été, malgré un effectif réduit, de nombreux travaux ont été entrepris par les services techniques :

L'entretien du bassin d'orage route de Nanteuil, la réfection de deux classes à l'école. Les barrières des écoles ont également retrouvé leur éclat.

D'autres travaux sont pour bientôt :

- La rénovation de l'arrêt de bus situé Grande rue ;
- Le nettoyage du toit de la mairie ;
- L'entretien du bassin d'orage route du Plessis ;
- Travaux de fleurissement du rond point rue des Moulins ;
- Travaux de rénovation au pont de Montagny Sainte Félicité ;
- L'élagage des arbres qui débutera à la mi-octobre.



Air plus pur

Un grand nombre des désodorisants dégagent des niveaux élevés de substances dangereuses, souvent bien au-delà des seuils recommandés par les organismes de santé publique nationaux. Ces substances ont été classées en quatre catégories « cancérogène certain », « cancérogène possible », « allergène » et « perturbateur endocrinien ».

De quoi prendre peur et être tenté de débarrasser son logement de tous diffuseurs d'ambiance, bougies parfumées sans oublier la célèbre bombe des W.C.

L'association Que Choisir demande de façon très explicite que tous les désodorisants et parfums d'ambiance émettant des substances classées cancérogènes et/ou allergisantes, soient interdits dans les lieux publics.



C'est la raison pour laquelle vos élus ont décidé de supprimer dans tous les locaux de la mairie et principalement dans les écoles et la cantine tous les désodorisants incriminés.

Oublions les artifices et revenons à la bonne vieille méthode, qui consiste à aérer quotidiennement chaque pièce de nos locaux.

Saur

Saur relèvera les compteurs d'eau du vendredi 14 novembre au lundi 17 novembre 2014.

Pendant cette opération de relève, Saur vous remercie de faciliter à ses agents l'accès à votre compteur. Tous sont porteurs d'une carte professionnelle Saur : n'hésitez pas à leur demander.

Si l'agent Saur n'a pu accéder à votre compteur, il laissera dans votre boîte aux lettres une carte-réponse sur laquelle vous pourrez reporter les chiffres de votre compteur. Afin que votre consommation réelle puisse être prise en compte, retournez votre carte réponse le plus rapidement possible.

Vous pouvez également communiquer les index de votre compteur sur le site Internet www.saurclient.fr à partir de votre espace client.

Service clientèle : 03 60 56 40 01

Permis de conduire

La politique de lutte contre l'insécurité routière comporte trois volets :

Volet répressif : indispensable contrôle des infractions

Volet informatif : les conducteurs peuvent accéder à leur solde de points via le site

www.telepoints.info

Volet pédagogique : les stages de sensibilisation au risque routier, dit « stages de récupération de points » sont un rendez-vous citoyen pour tous ceux qui partagent l'espace routier et qui souhaitent conserver leur titre de conduite à l'issue d'infractions répétées.

L'accès direct, en temps réel, aux places de stages de votre région est désormais disponible.

www.stage-recuperation-points.com





ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER



ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le *2 août* 1914

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **FASCICULE DE MOBILISATION** (pages colorées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant :

1° à l'ARMÉE DE TERRE y compris les **TROUPES COLONIALES** et les hommes des **SERVICES AUXILIAIRES**;

2° à l'ARMÉE DE MER y compris les **INSCRITS MARITIMES** et les **ARMURIERS** de la **MARINE**.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre.



Le Ministre de la Marine.



Moment d'émotion pour le début des commémorations nationales.

Le 2 août 1914, jour de la mobilisation, le peuple français, tout entier, se mit debout dans son unité. En ce jour, la Commune, qui n'oublie pas ses enfants tombés sur les champs de bataille transmet aux générations futures un message de paix : Plus jamais cela.

En souvenir et se joignant aux autres villages de France, les cloches de l'Eglise de Silly le Long ont sonné le 2 août 2014 à seize heures, comme ce fût le cas en 1914 pour annoncer la mobilisation générale. D'autres moments et commémorations vont se succéder pendant ces 4 années.





Note historique du 28 juin au 3 août

28 juin – 3 août 1914 : l'Europe bascule dans la guerre L'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône des Habsbourg, par un jeune nationaliste serbe de Bosnie-Herzégovine, le 28 juin 1914, à Sarajevo, provoque une crise diplomatique que les dirigeants européens ne parviennent pas à enrayer. En l'espace d'un mois, le jeu des alliances précipite les principales puissances européennes dans la guerre.

Le 23 juillet 1914 à 18 heures, les autorités austro-hongroises adressent un ultimatum à la Serbie, enjoignant cette dernière de coopérer pour faire toute la lumière sur l'attentat de Sarajevo. L'ultimatum, dont le contenu a été communiqué aux responsables allemands, a été rédigé de telle façon qu'il est inacceptable par la Serbie, qui rejette une partie des conditions posées par l'Autriche-Hongrie. Le 28 juillet 1914, un jour après l'expiration du délai fixé par l'ultimatum, l'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie, provoquant, le 30 juillet, la mobilisation de la Russie, protectrice de la Serbie. Le 1er août, c'est au tour de l'Allemagne, alliée de l'Autriche-Hongrie, de déclarer la guerre à la Russie, alliée de la France depuis 1892. Le même jour, l'Allemagne et la France décrètent à leur tour la mobilisation générale.

La défaite de 1870, la perte de l'Alsace-Lorraine par la France et la fondation de l'Empire allemand ont accru les tensions franco-allemandes dans un contexte européen propice aux nationalismes et aux rivalités impérialistes. C'est sur le terrain de la conquête coloniale et de la compétition économique que s'expriment principalement ces rivalités. Les crises de Tanger (1905) puis d'Agadir (1911) illustrent ainsi la compétition que se livrent la France et l'Allemagne en Afrique du Nord. Si la guerre est présente dans les esprits, les Français la voient néanmoins venir comme une surprise, au cœur de l'été 1914.

En France, la mobilisation générale est effective en deux jours. Le 1^{er} août, autour de seize heures, le gouvernement diffuse l'ordre aux autorités compétentes chargées de le faire connaître à la population. Les communes procèdent alors à l'affichage de l'ordre de mobilisation qui a été télégraphié depuis Paris aux préfetures. Maires, gendarmes, et garde-champêtres assurent la diffusion de la nouvelle, reçue avec stupeur. Le tocsin permet d'alerter des populations souvent dispersées dans les champs en pleine période de moisson. Après avoir pris connaissance de l'ordre de mobilisation, tous les hommes âgés de 20 à 38 ans déclarés « bon pour le service » par le conseil de révision rentrent chez eux pour consulter leur livret militaire, qui donne les indications à suivre en cas de mobilisation et notamment le lieu de regroupement de leurs régiments. La mobilisation est effective dès le lendemain, dimanche 2 août, mais les départs sont échelonnés afin d'éviter l'encombrement des routes et des voies de chemin de fer. Près de 3 800 000 Français sont ainsi mobilisés en l'espace de quelques jours.

Le dimanche 3 août, à 18h45, l'ambassadeur d'Allemagne en France, le comte Von Schoen remet à René Viviani, Président du Conseil, une lettre faisant état d'attaques de chemins de fer allemands par des aviateurs français, en conséquence de quoi « l'Empire allemand se considère en état de guerre avec la France du fait de cette dernière puissance ». L'Allemagne vient de déclarer la guerre à la France.





LES TAXIS DE LA MARNE



Le 8 septembre 1914, trois bataillons du 104^{ème}, soit près de 2000 hommes, débarquèrent vers 2h00 du matin à l'angle du chemin de Sully, le long de la Route Nationale, où ils passèrent le reste de la nuit. Les deux bataillons du 103^e RI furent déposés à 1500m au sud de Nanteuil le Haudouin. À ce moment, l'ordre du jour de Joffre « ... Le moment n'est plus de regarder en arrière ... se faire tuer plutôt que reculer » est déjà dans toutes les têtes depuis la veille et Von Klück vient de rompre le combat sur cette partie ouest du front. L'apport de la 7^{ème} DI n'est plus une composante obligatoire, mais complémentaire, de la victoire. Quant au 3^e bataillon, il n'arriva que le 8 au soir sur le champ de bataille.

Au total 1300 taxis et leurs 5000 passagers n'apercevront pas un seul kilomètre de la vallée de la Marne ni du département de la Marne.

Quand on dit 'taxis de la Marne', il faut comprendre les taxis de 'la bataille de la Marne'.



Véritable action logistique au départ, l'épopée des taxis de la Marne a surtout été une opération à double portée psychologique. Et au final, une totale réussite.

Au retour, les chefs de garage relevèrent les chiffres au totaliseur car les taxis ont roulé au compteur : conformément à la répartition en vigueur les chauffeurs touchèrent

27 % de la somme indiquée au cadran, tarif n°2 pour chargement de 3 personnes, il en coûta 70 102 francs au Trésor Public.

Dès le 8 septembre, les taxis sont démobilisés en totalité mais quelques cinquante d'entre eux ont acceptés d'assurer le transport des blessés.



Cette page a été réalisée pour partie, grâce au blog de Monsieur Brice BELLIER :

http://taxidelamarne.over-blog.com/pages/e_debarquement-993652.html





Joffre observe l'arrivée des taxis

COMMEMORATION

Depuis 1954, la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation se tient le dernier dimanche d'avril. Comme chaque année, des cérémonies officielles ont été organisées partout en France. Silly Le Long, par la voix de notre Maire et de l'UNC a rendu hommage aux victimes de la seconde guerre mondiale.

Un moment de recueillement auquel se sont joints plusieurs Sillyciens.



L'éducation de vos enfants vous pose problème,

Vous avez des difficultés à trouver un logement,

Vous rencontrez un problème financier,

Vous vivez seul(e), vous avez un certain âge, des problèmes de santé, vous avez un handicap...

Vous pensez être bien entouré(e), mais vos enfants et vos voisins partent en vacances ou sont au travail ; vous êtes néanmoins isolé (e) en cas de catastrophe naturelle, de forte canicule, d'incident grave nécessitant l'évacuation de votre maison ou du quartier (exemple fuite de gaz sur le réseau public).

Manifestez-vous, faites vous connaître auprès de la mairie ! Cela nous permettrait d'établir une liste et nous donnerait la possibilité d'agir au plus vite en cas de besoin.

Contactez le CCAS (centre communal d'action sociale) de votre village.

Son rôle est d'accueillir, écouter, conseiller ou orienter vers le service ou l'association qui pourra vous aider. L'aide sociale c'est l'esprit d'entraide, le secours humain.

**M. Lefranc, Daniel, président,
Mme Munsch Laurence, vice-présidente,
Mmes Chabot Danièle, Haberer-Muset Laurette, Sanchez Catherine, membres,
peuvent vous recevoir ou venir à vous sur rendez-vous.**

N'hésitez pas à nous contacter...

Téléphonez à la mairie aux heures d'ouverture au 03 44 88 31 23





La poubelle bleue, c'est fini ! Ce sera officiel dès le 1er novembre prochain, et si vous la sortez pour le ramassage bi-mensuel, elle sera récupérée par les services de la C.C.P.V.

Dès maintenant, les journaux et magazines doivent être entreposés dans les bacs jaunes.

Si vous possédez des sacs bleus, ils sont dorénavant assimilés à des sacs jaunes et peuvent donc être utilisés pour les emballages carton ou plastique, comme pour les journaux.

Si vos conteneurs sont insuffisants, vous pouvez demander à la Mairie :

- **un bac de 240 litres en échange de la poubelle jaune de 120 litres**

OU

- **Un deuxième bac jaune de 120 litres**

OU

- **Si vous êtes une grande famille et que vous pratiquez le tri avec rigueur, vous pouvez demander un bac jaune de 240 litres en complément de votre bac de 120 litres.**



KERMESSE

Cette année, la Kermesse de l'école s'est déroulée le samedi 28 juin dès 11h du matin. La pluie n'a finalement pas empêché le bon déroulement ni le succès du spectacle mais a raccourci un peu cette journée.

C'est dans une atmosphère joyeuse et humide que nous avons assisté au spectacle de l'école sur le thème du CIRQUE.

Pour l'occasion les enfants étalent parfaitement bien costumés grâce à une équipe de mamans motivées. Merci à elles pour ces heures d'atelier couture.

Et surtout un grand BRAVO aux enfants, à l'équipe enseignante ainsi qu'aux ATSEM pour ce beau spectacle.

L'Association des Parents d'Elèves tient à remercier tous ceux qui ont participé à la réussite de cette kermesse : les bénévoles, les parents, la mairie, Fanny et Emilie pour leur participation à la décoration des costumes, les enseignants les ATSEM les personnes ou entreprises qui ont donné des lots Fêtez Silly, le club de foot. Merci pour les enfants.

Stéphanie Nowicki-Cauchois

Présidente de l'APE



CINE RURAL 60

Avec la fin d'année qui se profile, nous allons très certainement diffuser un film à nos « bambins » lors de la traditionnelle fête de Noël.

Ce sera l'occasion de voir les progrès numériques fait par Ciné rural 60 sur les modes de diffusion de films (peut-être de la 3D) et nous aurons donc sûrement plaisir de proposer à l'ensemble des siliciens une programmation trimestrielle à partir de 2015.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires sur la boîte mail de la mairie : silly-le-long@orange.fr



La Commission des fêtes

La commission des fêtes, sport, loisirs et culture a sollicité la troupe théâtrale de Baron pour une représentation Samedi 25 octobre à la salle multifonction à 20h30.

Nous vous informons également que les inscriptions pour LE TENNIS DE TABLE étalent
ouvertes le JEUDI 25 SEPTEMBRE DE 16H30 à 19H SALLE MULTIFONCTION,
mais elles sont toujours possibles.

Les cours auront lieu le vendredi de 19 H à 20H30 TOUT PUBLIC.

Vous débutez et souhaitez bénéficier de conseils pour améliorer votre technique ? Selon disponibilité, l'un des entraîneurs du club pourra vous aider. Maîtriser les gestes fondamentaux du tennis de table (coup droit, revers, service) permet de prendre plus de plaisir en jouant, alors n'hésitez pas !

Vous hésitez à vous lancer ? Venez jouer un ou deux vendredis soirs, seul(e) ou avec des ami(e)s, afin de confirmer votre choix. C'est sans engagement, et nous ne doutons pas que vous aurez du plaisir à taper dans la balle !

Formulaire d'inscription en fin de bulletin.



Et bien sûr n'oublions pas le père Noël qui apportera les joujoux aux enfants Samedi 13 décembre à la salle multifonction.

Quelques dates à retenir

Organisation du loto dimanche 16 novembre

Départ à Londres le week end du

6/7 décembre (le car est complet à ce jour)

Spectacle de Noël pour les enfants

samedi 13 décembre à 10H

Nous comptons sur votre présence

A bientôt dans la joie et la bonne humeur

Après une longue absence pour raison de santé, notre garagiste est de retour. Nous lui souhaitons une bonne reprise et toute réussite dans son activité.





en collaboration avec
L'Association Fêtez Silly
présente

Le Bac à Sable

Atelier théâtre - Section adultes

Salle Multifonction

Rue Marcel Trumel, 60330 Silly-le-Long

Samedi 25 octobre 2014

20 h 30

avec :

Entrée : 6 €
 Moins de 16 ans : 2,5 €

Laure BOUVRY

Mathilde BOUVRY

François CARON

Odile DOURLÉN

Claire LABORIE

Nadège LANGLET

Christophe LEMOINE

Sébastien MELAYE

Marine MOULIN

Cathy SANCHEZ

Francis TOUPILLIER

Nicolle VIGNERON

et Daniel VILLENEUVE

Sous la direction d'Yves UZUREAU

Réservations : 06 13 86 37 99



Planches à brûler !

Pour la sixième année, l'atelier de théâtre pour adultes **Le Bac à Sable**, créé et animé par Yves Uzureau*, propose toute l'année, le jeudi soir, un rendez-vous placé sous le signe de l'aventure dédiée à l'art dramatique. Des scènes du répertoire classique et moderne sont travaillées dans le but d'une représentation en public.

C'est à cet événement que l'**A.A.E de Baron** (Amicale des Anciens Élèves de Baron et des Amis de l'École Publique de Baron), en collaboration avec l'association **Fêtez Silly** vous convie le :

samedi 25 octobre 2014.

Entracte et buvette prévus.

Si vous aimez rire et être surpris alors venez
nous rejoindre nombreux !

Réservation conseillée au **06 13 86 37 99**

* Comédien, Yves UZUREAU est également auteur-compositeur-interprète.

Site : www.yves-uzureau.com

14 JUILLET



Le Conseil Municipal et la Commission des Fêtes, Sports, Loisirs et Culture remercient les associations A.S. Silly et Fêtez Silly pour l'organisation du 14 juillet ainsi que tous les villageois de leur présence.

Fêtez Silly remercie tous ses membres pour leur implication dans l'organisation des activités du 14 juillet qui se sont bien déroulées (divers jeux et maquillage, conte musical, tennis de table.....).



C'est l'heure de la rentrée pour tout le monde. Les associations de la Commune vous attendent pour une nouvelle année pleine de sports, sorties, animations et de bonne humeur. Cette rubrique est dédiée à l'ensemble des associations : Judo, Vélo, Bokaido san do kai, Tennis de table, l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise, les Parents d'Elèves, le Club de l'amitié, la Zumba, l'A.S.Silly.

JUDO 2014- 2015

L'association Sport Libre Culture et Loisirs devient Association Loisirs et Culture Nanteuil.

Cette année les activités animées sont : le Judo, le Tennis, le Yoga, la Gymnastique d'entretien, la Zumba, Atelier Patchwork, Atelier Encadrement, Sophrologie et relaxation, la Randonnée et l'ouverture de Modern' Jazz pour les enfants. Pour les inscriptions aux activités sportives prévoir un certificat médical.

Contacter par Tel le : 06 32 77 51 29 ou le 03 44 88 02 71.

En ce qui concerne le judo vous pouvez contacter Christopher au 07 77 36 15 89

A bientôt sur les tatamis.



L'association les amis du vélo, qui se trouve être en sommeil depuis quelques années a décidé de se remettre à rouler. Pour ceux qui aiment la pratique du vélo, VTT ballade ou sportive, cyclo sur route ou cyclo sportive.

Pour tous renseignements contacter : Christian au 06.08.67.91.82

BOKAIDO SAN DO KAI Art martial japonais

Mélange du judo, jujitsu, karaté et aikido. Travail des armes : bâton, boken, nunchaku, katana. Pratiqué à tout âge, chacun évolue en fonction de ses capacités. Self Défense- Armes- Soupiesse-Plus qu'un sport, un état d'esprit

Pas de compétition. Ouvert à tous à partir de 12 ans.

Le Lundi de 19h à 20h30 Salle multifonction

Tarif licence : 25 euros Tarif : 25 € /trimestre + 10 € d'adhésion à l'association Source d'Eveil Corpor'Aile'

Reprise des cours le Lundi 15 Septembre 2014 Un cours d'essai gratuit pour découvrir cette activité. D'autres activités sous forme de stage seront programmées dans l'année.

(Tai chi chuan, Qi gong, Sophrologie, Jeu du tao....)

Pour toutes Informations, merci de contacter :

Ariette OUDIN au 06.07.52.81.00



Si vous souhaitez diffuser des informations concernant votre association, n'hésitez pas à nous contacter.



ASSOCIATIONS



Association pour la Sauvegarde de l'Eglise

Les évènements de l'année organisés par l'Association : loto (Février), marche (Mai), moules-frites (Octobre).

La marche d'automne autour du village, avec visite incontournable de l'église, a connu, pour sa deuxième année, un franc et encourageant succès.



Elle a regroupé 150 participants (de Sully et des environs), tous très enthousiastes, qui se sont promis de revenir l'an prochain...

Pour la troisième année consécutive, nous organisons le samedi 11 Octobre prochain une soirée moules-frites dans la Salle Multifonctions. Réservez cette date dès maintenant, de plus amples renseignements vous seront communiqués le moment venu.

Nous rappelons que le but de l'Association est de récolter des fonds pour aider la Municipalité à financer les travaux d'entretien de l'église et de son patrimoine mobilier.

Ces fonds proviennent des différentes manifestations que nous organisons, de la vente des calendriers fin Novembre-début Décembre, et de vos dons.

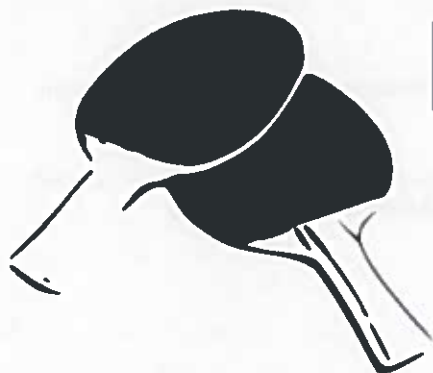
L'Association est habilitée à délivrer un reçu fiscal en échange de vos dons. Ainsi si vous êtes imposable, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 66% de votre don.

Un grand merci aux personnes extérieures à l'Association qui, en accord avec la Municipalité, nous aident pour le nettoyage et le petit entretien de l'église.

Si vous souhaitez rejoindre notre Association, vous serez les bienvenus. La cotisation annuelle est de 10 €. Pour tous renseignements : 06 08 67 91 82



ASSOCIATIONS



TENNIS DE TABLE

LOISIR

Jeu libre tous les vendredis soir de 19h à 20h30

Prêt de raquette si besoin - séance de découverte possible

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE :

Formule « SOLO »

Valable pour une personne (jeune ou adulte)

45[€] /pers.



Formule « FAMILLE » *

Pack famille pour 2 parents et 2 enfants. 10€ par enfant supplémentaire

100[€] / famille



* Sur présentation d'un justificatif

WWW.PINGOISE.COM





LOISIR - SILLY-LE-LONG

Saison -

Pour adhérer à la section loisir de Silly-le-Long, veuillez nous retourner ce formulaire rempli et signé, accompagné :

- d'un **CERTIFICAT MEDICAL** de non contre-indication à la pratique du tennis de table. *(très rapidement)*
- du **REGLEMENT DE VOTRE COTISATION** (chèque à l'ordre de « la tête et les jambes »)
- d'une **PHOTO** (pour les nouveaux membres).

Quelle Formule ? ☐ Solo ☐ Famille

Coordonnées : (merci d'écrire lisiblement)

JOUEUR 1

Nom : Prénom : Sexe: ... (M/F)
Date de naissance :/...../.....

JOUEUR 2

Nom : Prénom : Sexe: ... (M/F)
Date de naissance :/...../.....

JOUEUR 3

Nom : Prénom : Sexe: ... (M/F)
Date de naissance :/...../.....

JOUEUR 4

Nom : Prénom : Sexe: ... (M/F)
Date de naissance :/...../.....

Adresse : C.P.: Ville:

Tél. domicile: Tél. portable:

E-mail :@..... (pour être tenu informé des actus de la section)

DATE :

SIGNATURE

du responsable de famille

...../...../.....



Retrouvez toutes les infos utiles et les actualités
sur le site Internet du club :

www.pingoise.com

